

**EMISSIIONS DE TITRES DE CREANCE 2021**  
**SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

**Emprunts obligataires**

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial		Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
								TMM	Taux							
21-1080	26/1/21	Hannibal Lease -HL-	HL Subordonné 2021-1	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	12 000 000	B- en date du 8/1/21 par l'agence de notation Fitch Rating	du 10 au 26/2/21	-	26/02/21	10/02/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 3,25%		0								
				15 000 000	150 000	10,10%		3 000 000	Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce							TMM + 3,50%
21-1081	15/2/21	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2021-1	25 000 000	250 000	100	5 ans	9,70%	40 000 000	BBB en date du 12/02/21 par l'agence de notation Fitch Rating	du 02/03 au 15/04/21	30/04/21	15/04/21	08/03/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,75%		0								
21-1085	8/4/21	Amen Bank	Amen Bank Subordonné 2021-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 2,70%	31 000 000	-	du 23 au 30/04/21	14/05/21	30/04/21	23/04/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,80%		9 000 000								
-	-	BH Bank	BH Bank Subordonné 2021-1 (1)	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,70%	1 000 000	-	du 20 au 22/04/21	-	22/04/21	23/04/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,30%		1 600 000								
-	-	BH Bank	BH Bank Subordonné 2021-1 (1)	70 000 000	700 000	100	Catégorie B : 5 ans in fine (2)	8,95%	5 900 000	-	-	-	-	-	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,55%		0								
-	-	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	Emprunt Subordonné BIAT 2021-1	90 000 000	900 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,60%	en cours	-	du 24/05 au 23/07/21	24/08/21	23/07/21	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,25%		en cours								
-	-	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	Emprunt Subordonné BIAT 2021-1	120 000 000	1 200 000	100	Catégorie B : 5 ans in fine (2)	8,85%	en cours	-	-	-	-	-	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,50%		en cours								
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	Emprunt Subordonné BNA 2021-1 (1)	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans (2)	8,60%	6 970 000	-	du 31/05 au 04/06/21	09/06/21	04/06/21	09/06/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,25%		13 530 000								
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	Emprunt Subordonné BNA 2021-1 (1)	70 000 000	700 000	100	Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce (2)	8,80%	5 500 000	-	-	-	-	-	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,50%		0								
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	Emprunt Subordonné BNA 2021-1 (1)	70 000 000	700 000	100	Catégorie C : 5 ans (3)	9,10%	22 000 000	-	-	-	-	-	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,50%		0								
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	Emprunt Subordonné BNA 2021-1 (1)	70 000 000	700 000	100	Catégorie D : 7 ans dont 2 ans de grâce (3)	9,30%	22 000 000	-	-	-	-	-	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,75%		0								
-	-	Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-	Emprunt Obligataire Subordonné BTE 2021-1 (1)	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,4%	10 870 000	-	du 05 au 09/07/21	16/07/21	09/07/21	09/07/21	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,75%		0								
-	-	Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-	Emprunt Obligataire Subordonné BTE 2021-1 (1)	30 000 000	300 000	100	Catégorie B : 7 ans	9,6%	6 130 000	-	-	-	-	-	Amortissement annuel constant : (1/7)	
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM + 2,95%		13 000 000								

**Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique**

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de profit estimé (4)		Rendement moyen net estimé (7)	Répartition du rendement		MONTANT REÇU en D	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture effective	Amortissement en D
								Taux de rendement minimum estimé (4)	Complément variable (6)		% des obligataires	% des actionnaires						
-	-	Wifak International Bank -WIB-	Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2021-1 (1)	10 000 000	100 000	100	5 ans	8,80%	0,25%	12,00%	73,33%	26,67%	10 000 000	23/7/21	23/07/21	26/7/21	23/7/21	Amortissement annuel constant : 5 D (1/20)

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Catégorie réservée aux souscriptions dont le montant est strictement inférieur à 5 MD.

(3) Catégorie réservée aux souscriptions dont le montant est supérieur ou égal à 5 MD.

(4) La rémunération de ces obligations est liée au rendement de l'actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera encaissé par l'émetteur pour être distribué aux souscripteurs sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

(5) Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.

(6) Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable sera servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement, est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Le profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

(7) Du portefeuille IJARA sur lequel est adossé la rémunération des obligations.